

CHARTRE DE L'ETHIQUE ET DE LA DÉONTOLOGIE DE LA
FEDERATION FRANCAISE D'AIKIDO, AIKIBUDO ET AFFINITAIRES
F.F.A.A.A

Si l'éthique a pour objet la morale du comportement, la déontologie en est son complément. Elle traite des devoirs à remplir et de l'ensemble des règles qui régissent le comportement de chacun vis-à-vis des autres et de la société.

Préambule :

La F.F.A.A.A. encadre et développe l'Aïkido, en tant que discipline martiale pouvant être pratiquée par tous, enfants, hommes et femmes de tous âges, et se doit de défendre les valeurs qu'elle représente, notamment les suivantes :

L'unicité de la discipline :

L'Aïkido est une discipline unique même si sa pratique est diverse.

Le rapprochement des pratiquants :

L'Aïkido unit les personnes dans l'effort, quels que soient leurs origines, leur niveau social, leurs opinions ou leurs croyances. C'est une école de tolérance, de solidarité, et un facteur d'harmonie sociale.

Le respect :

L'Aïkido est un art de vivre. Il vise à développer l'épanouissement des individus. Il est respect des autres, comme il est respect de soi-même.

Tous les pratiquants licenciés à la F.F.A.A.A., débutants ou confirmés, à quelque niveau que ce soit, sont dépositaires des valeurs que la discipline porte et que la Fédération promeut.

Ils sont responsables, individuellement et collectivement de la défense de ces valeurs et de leur promotion.

Ainsi, chacun est appelé à adhérer à la charte ci-après et à participer à son respect et à sa diffusion en toutes circonstances.

LES PRINCIPES FONDAMENTAUX À RESPECTER ET PROMOUVOIR

RESPECTER LES ENSEIGNANTS ET LES PARTENAIRES.

L'Aïkido est une discipline dans laquelle les professeurs transmettent un savoir-faire et une manière d'être à des élèves lesquels, par leur pratique commune, s'enrichissent les uns les autres. Ainsi, chacun peut apprendre de chacun.

Le respect des enseignants comme des partenaires est donc une condition première de la pratique.

Garant de la qualité des relations humaines, l'enseignant crée les conditions d'un exercice serein et confiant de l'aïkido pour tous. Il est libre du choix et de l'application des méthodes et techniques qu'il m'est en œuvre. Dans le respect des valeurs défendues par l'aïkido, il veille notamment à encourager et à reconnaître le travail accompli en tenant compte des particularités et différences de chacun. Il n'utilise pas de sa position à des fins personnelles, de prosélytisme ou d'aliénation d'autrui.

Il veille dans ses relations avec les pratiquants à faire preuve des plus grandes qualités de discernement et d'empathie.

Le public concerné a droit à une information claire et complète sur les conditions dans lesquelles s'exerce la pratique de l'aïkido. Dans ce cadre, les responsables veillent notamment à faire preuve des plus grandes qualités d'accueil, de disponibilité et d'écoute.

SE COMPORTER DIGNEMENT en toute circonstance. La dignité morale permet de mériter la considération et l'estime des autres sur le plan moral et selon les valeurs de la société.

RESPECTER LES REGLEMENTS ET DECISIONS FEDERAUX

L'Aïkido, comme toute activité, implique l'élaboration de règlements par la fédération et ses instances décentralisées, ainsi que leur application;

Ces règlements sont indispensables à l'organisation, au fonctionnement et à la cohésion fédérale.

Par exemple, une bonne connaissance de l'étiquette, du comportement et des règles de base d'hygiène et de sécurité, tels que définis dans les différentes publications de la Fédération, est nécessaire.

Les clubs doivent assurer de façon permanente auprès de tous leurs membres la connaissance et le respect des règlements dans un souci aussi bien fonctionnel que pédagogique,

RESPECTER LES JUGES

Les juges sont les garants de l'évaluation du niveau technique et comportemental de la discipline. Ils remplissent une fonction pédagogique indispensable en l'absence de laquelle il n'y aurait ni grades, ni hiérarchie, ni repères dans la progression.

Nul ne saurait contester les décisions d'un juge pendant l'exercice de ses fonctions.